



Compte Administratif 2021

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.ambutrix.fr.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 249 321.09 € se décomposant comme suit :

	<i>Résultat à la clôture De l'exercice précédent 2020</i>	<i>Part à l'investissement Exercice 2021</i>	<i>Résultat De l'exercice 2021</i>	<i>Résultat de clôture 2021</i>
INVESTISSEMENT	-38 152.63€	0	147 045.21€	108 892.58€
FONCTIONNEMENT	129 619.34€	129 619.34€	140 428.51€	140 428.51€
TOTAL	91 466.71€	129 619.34€	287 473.72€	249 321.09€

La Commune pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les titres et les mandats sont émis sans retard.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2020 et s'élèvent à 339 453.11€.

Chapitre	CA 2021
011 – Charges à caractère général	103 961.43€
012 – Charges du personnel	154 395.82€
014 – Atténuation de produits	11 709.00€
65 – Autres charges courantes	54 467.19€
66 – Charges financières	11 476.17€
67 – Charges exceptionnelles	100.00€

042 – Opérations d’ordre entre section	3 336.00€
Total	339 453.11€

Chapitre 011 : il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais d’affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d’assurances, les contrats de maintenances....

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il enregistre une hausse chaque année du fait notamment d’une hausse des cotisations des charges salariales (URSSAF, caisses de retraites...).

Chapitre 014 : il s’agit du reversement du FPIC aux services de l’Etat (fonds de péréquation intercommunal ou communal)

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux contributions des Syndicats intercommunaux, aux versements des indemnités et cotisations des élus, et des subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 67 : il concerne les annulations de titres des années antérieures.

Chapitre 042 : il concerne sont des écritures comptables suites à acquisition.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 479 881.62€, en légère augmentation par rapport à 2020, s’expliquant notamment par la hausse de la fréquentation du service périscolaire/restaurant scolaire (facturation des repas et du périscolaire aux familles)

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2021
013 – Atténuation de charges	0€
70 – Produit des services	29 027.42€
73 – Impôts et taxes	402 194.49€
74 - Dotation et participations	43 176.72€
75 – Autres produits de gestion courante	920.48€
77 – Produits exceptionnels	4 562.51€
042 – Opération d’ordre entre section	0€
TOTAL	479 881.62€

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les concessions du cimetière, les locations des terrains communaux ou ruraux, les redevances d’occupation du domaine public (France-Telecom, EDF, etc.), le règlement du périscolaire/restaurant scolaire par les parents qui a augmenté de plus de 8000€ par rapport à 2020, ce malgré les aléas liés à la crise sanitaire.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, mais la plus importante est celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 83% des recettes totales de fonctionnement. Pour pallier les pertes successives des dotations de l'Etat, la municipalité cherche des sources de revenus additionnelles, ayant un caractère écologique et permettant une protection visuelle de la population. Ainsi, la TLPE, taxe locale de la publicité extérieure, a ainsi été mise en place depuis 3 ans représentant une recette d'un peu plus de 9 000.00€ chaque année. Les droits de mutation ont également été importants en 2021.

Chapitre 74 : ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale forfaitaire est en nette diminution depuis 2014 : De 69 482.00€ perçu en 2014, la dotation s'est progressivement étiolée pour atteindre 22 350.00€ en 2021.

Aucune dotation de l'Etat n'a compensé cette perte de recette.

Chapitre 75 : Les recettes provenant de ce chapitre sont constituées par l'encaissement des locations de la salle des fêtes, peu nombreuses en 2021, dû à la crise sanitaire et aux confinements.

Chapitre 77 : les recettes de ce chapitre sont les libéralités (dons divers), les annulations de mandats effectués dans l'année, les produits provenant de cessions mobilières et d'un remboursement d'assurance à la suite de sinistres.

Chapitre 042 : il concerne sont des écritures comptables suites à acquisition.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	CA 2021
040 – opération d'ordre entre section	0€
20 – Immobilisations incorporelles	0€
21 – Immobilisations corporelles	24 605.03€
23 – Immobilisations en cours de construction	87 471.08€
16 – Remboursement des emprunts	49 545.53€
Total	161 621.64€

Chapitre 040 : les dépenses concernées par ce chapitre sont des écritures comptables suites à acquisition.

Chapitre 20 : les dépenses concernées par ce chapitre sont les concessions et droits similaires notamment pour l'accès aux logiciels informatiques.

Chapitre 21 : il s'agit des dépenses relatives aux travaux du cimetière et dans les bâtiments communaux (sortie de secours école...), acquisition de terrains, rétrocession de voirie et acquisition de matériel divers dont le nouveau véhicule communal.

Chapitre 23 : il s'agit des dépenses relatives aux constructions de bâtiments (frais d'études pour la rénovation thermique de l'école) et à l'aménagement des voies et réseaux.

Chapitre 16 : il regroupe les remboursements du capital des emprunts souscrits par la commune

Recettes

Chapitre	CA 2021
13 – Subvention d’investissement	117 828.40€
10 – Dotations Fonds divers Réserves	187 502.45€
204 – Subventions d’équipements versées	0€
040 -opérations d’ordre entre section	3 336.00€
041 – opérations patrimoniales	0€
TOTAL	308 666.85€

Chapitre 13 : ce sont des subventions versées à la commune par la Communauté de Communes (fonds de concours), par le Département de l’Ain, la Région. Les dernières subventions relatives à la construction du bâtiment de restauration scolaire ont été reçues en 2021.

Chapitre 10 : il s’agit du reversement du FCTVA au titre de l’année 2019, de la taxe d’aménagement et de l’affectation du résultat de fonctionnement de 2020.

Chapitre 204 : il s’agit des amortissements suite aux subventions versées par le SIEA pour des travaux de voirie.

Les chapitres 040 et 041 permettent de répartir les recettes en tant qu’opérations patrimoniales ou d’ordre entre section.

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune :

- La section de fonctionnement s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 401 588.00€ ;
- La section d’investissement s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 688 400.74€.